

QUELLES STRATÉGIES FONCIÈRES POUR LES STRUCTURES DE BASSIN VERSANT ?

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le 4 octobre 2013 à Lyon

Contexte :

Dans le cadre de leurs procédures de gestion, les structures de bassin versants sont amenées à intervenir sur des espaces privés. Lutte contre les inondations, travaux de restauration, protection de la biodiversité, ouverture au public de sites, sont autant d'actions qui nécessitent de maîtriser le foncier.

Cela peut prendre la forme de conventionnements avec les propriétaires ou d'acquisition, à l'amiable ou non de terrains.

Dans les deux cas, cela implique pour la structure la mise en place d'une stratégie foncière qui demande des ressources humaines et financières pouvant se révéler importantes.

Les outils de la maîtrise foncière sont nombreux et ne sont pas toujours adaptés à la gestion de l'eau. Ils doivent être articulés entre eux mais également avec les autres outils de l'aménagement.

Souvent, la collectivité n'agit pas seule et conclut des partenariats avec d'autres acteurs du foncier : Agences de l'Eau, Région, Établissements Publics Fonciers, Conservatoires d'Espaces Naturels, Départements, SAFER... qui peuvent apporter une aide technique et parfois financière aux structures gestionnaires et se porter acquéreur de terrains.

La collectivité doit alors, en fonction du contexte et de ses moyens, déterminer dans quels cas elle peut agir seule et quels projets nécessitent un partenariat.

Objectifs :

- ▶ Rappeler la réglementation en vigueur, les outils et les acteurs du foncier
- ▶ Détailler les différentes formes de partenariats entre structures de bassin versant et acteurs du foncier
- ▶ Présenter des exemples concrets de stratégies foncières mises en œuvre par des structures de bassin versant

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des syndicats des eaux, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, Conservatoires d'Espaces Naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 Eau et foncier : la boîte à outils des gestionnaires de milieux aquatiques

La mise en place d'une stratégie foncière sur un territoire implique la mobilisation d'acteurs et d'outils très divers. Les gestionnaires doivent en avoir une bonne connaissance pour les articuler de manière efficace en fonction des objectifs souhaités.

Bruno LEDOUX - *Cabinet Ledoux Consultant, co-auteur du guide juridique et pratique "Eau et foncier" édité par la DREAL Languedoc-Roussillon.*

11:00 La politique de l'Agence de l'Eau en matière de foncier :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse apporte une aide technique et financière aux structures souhaitant mettre en place une politique foncière sur leur bassin versant. Détail de la politique de l'Agence en la matière, de l'appui technique et des aides financières.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

11:30 Un partenariat collectivité-SAFER : l'exemple des aires de captage de Virieu sur Bourbre

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre s'est associé à la SAFER pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière autour d'un projet de protection de captage d'eau potable. Présentation du projet et plus globalement des différents outils SAFER mobilisables par les collectivités.

Samuel ROCHAS - *Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre (38)
Un intervenant d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)*

12h45

Déjeuner

14:30 Acquisition foncière en semi-régie dans le cadre du plan de gestion durable du Gardon

Le SMAGE des Gardons met en œuvre depuis 2011 un projet de renaturation et de préservation du Gardon d'Alès aval qui passe par l'acquisition foncière amiable de 50 à 200 mètres de berges de part et d'autre du cours d'eau (560 parcelles). Premier bilan de ces acquisitions et analyse des ajustements envisageables.

Etienne RETAILLEAU et Jean-Philippe REYGROBELLET
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibrée des Gardons (30)

15:30 La politique foncière sur le bassin versant du Foron

Le SIFOR a mis en œuvre une politique foncière globale sur son bassin versant à la fois pour des projets ponctuels (restauration de zones humide par exemple) mais également par opportunité pour créer une réserve foncière. Le syndicat a conclu avec la SAFER un partenariat pour la mise en place d'une cellule de veille foncière.

Mélanie BARBER - *Syndicat Intercommunal du Foron du Chablais Genevois (74)*

16:30

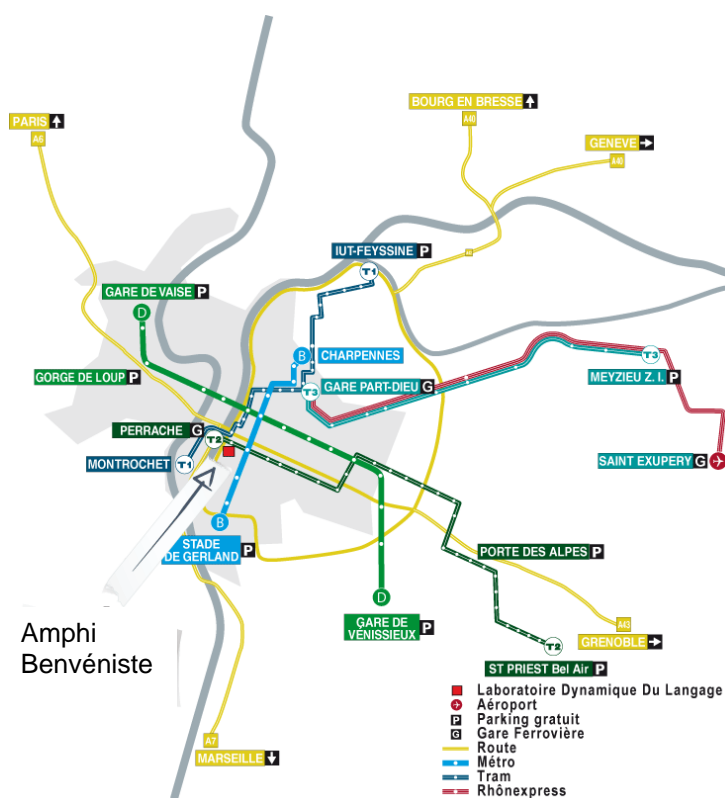
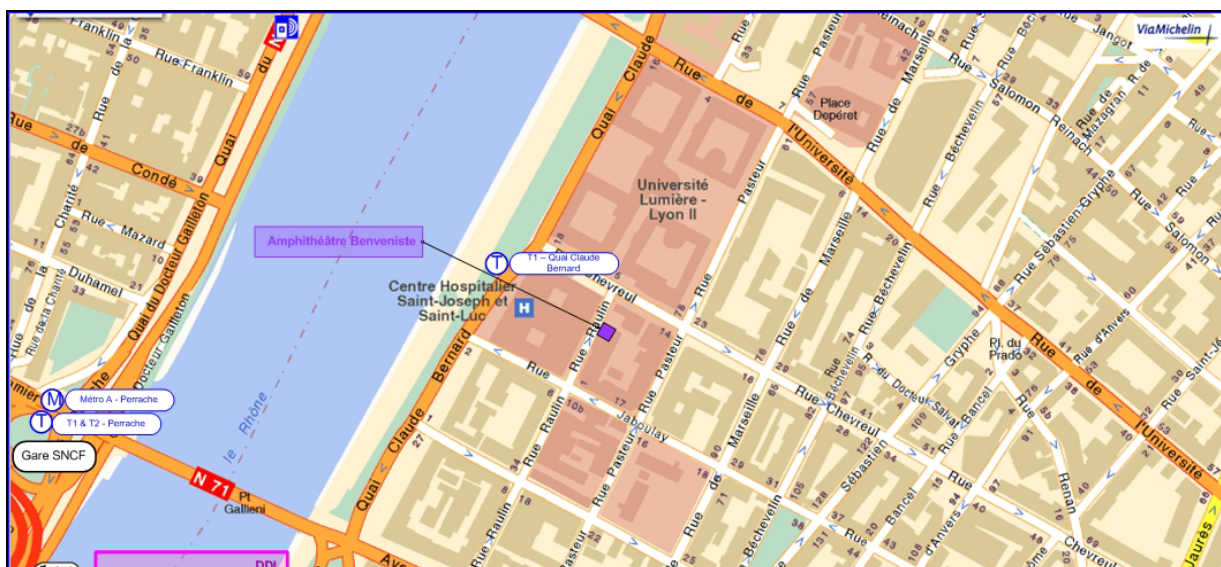
Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Université Lumière Lyon 2
Amphithéâtre Benvéniste
5/7 Rue Raulin, Lyon 7^{ème}

Lien pour l'itinéraire Google Map : [cliquer ici](#)

L'amphithéâtre Benvéniste (en violet sur le plan ci-dessous) se trouve au sein de la MOM (Maison de l'Orient et de la Méditerranée) au 7 rue Raulin.



Par le tramway

- Tram T1, station quai Claude Bernard. La rue Raulin est située derrière l'hôpital Saint-Luc - Saint-Joseph, rive gauche du Rhône.
- Tram T2, station Centre Berthelot

QUELLES STRATÉGIES FONCIÈRES POUR LES STRUCTURES DE BASSIN VERSANT ?

LE 4 OCTOBRE 2013 À LYON

Bulletin d'inscription à retourner avant le 30 septembre 2013

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75
ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Je participe à la journée du **4 octobre 2013 à Lyon**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100€

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHÉSION 2013

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi 12 €
Personne salariée 30 €
Personne morale 250 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
La Poste, centre financier de Lyon	20041	01007	1191943 N 038	37

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....
.....